Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-75_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 20/11/2026
Et Publication ou notification du : 20/11/2026

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/11/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, GUESNEY Sébastien, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, SIMON Nicole à Mme LE BARTZ Martine

A été nommée secrétaire : M. DELCOURT Xavier

75_2026 – Fixation des tarifs assainissement pour 2027

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société STGS a obtenu le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2028.

Il revient à la commune de définir les tarifs de l'assainissement applicables au 01/01/2027, à savoir le montant de la part fixe et le montant de la part variable.

En effet malgré le transfert de la compétence assainissement collectif à Roi Morvan Communauté au 01/01/2027, la tarification applicable en 2027 doit être définie avant le 31/12/2026.

Les tarifs sur les trois dernières années figurent sur le tableau ci-dessous :

	2024	**2025**	**2026**
Partie fixe annuelle (abonnement)	37,00 € HT	37,00 € HT	40,00 € HT
Partie proportionnelle par m3 (liée à la consommation)	0,50 € HT	0,50 € HT	0,55 € HT

Le montant de la partie fixe annuelle est supérieur à la moyenne appliquée à l'échelle des communes de Roi Morvan Communauté. Il est conseillé de reconduire ce tarif pour l'année 2027.

Concernant la partie variable, la commune se situe en-dessous de la moyenne des communes de l'intercommunalité. Le coût moyen du mètre cube est de 0,67 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-75_2026-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'assainissement pour l'année 2027 comme suit :
- Part fixe : 40,00 € HT
- Part variable : 0,67 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 19/11/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Xavier DELCOURT